



Conseil Communal
CONCISE

Procès-verbal de la séance du Conseil communal du 20 mars 2023 sous la présidence de
Madame Carole Grossrieder.

Ordre du jour

1. Appel
2. Assermentation
3. Approbation de l'ordre du jour
4. Approbation du procès-verbal du 12 décembre 2022
5. Nominations statutaires
6. Préavis municipal No 21-2023 relatif à l'exécution de la mise en
séparatif du secteur STEP-rue En Chaffard
7. Préavis municipal No 22-2023 relatif à l'exécution de travaux urgents
liés à la fontaine du haut du village
8. Préavis municipal No 23-2023 relatif à l'acquisition de la parcelle
1769 des CFF au port de Concise
9. Préavis municipal No 24-2023 relatif à la création d'un local archives
dans les locaux communaux
10. Communications de la Municipalité
11. Propositions individuelles et divers



Conseil Communal CONCISE

La Présidente, Madame Carole Grossrieder, ouvre la séance à 20h0. Au nom du Conseil communal, elle salue la Municipalité au complet et le Secrétaire municipal Paolo Migliorini ainsi que le public.

1. Appel

Présidente : 1

Présents : 26

Présents : 1 nouvelle conseillère en droit de vote après son assermentation (point 2)
1 conseiller arrivé au point 7

Excusés : 6 (Mesdames Leena Fasola et Marie-Noëlle Pierrel Bärtschi et Messieurs Philippe Dyens, David Fasola, Joël Jeanneret et Christophe Mayor)

Absent : -

Le quorum de 18 est atteint, l'assemblée peut délibérer.

2. Assermentation

Accueil d'une nouvelle Conseillère, Madame Yanick Martinez, qui prête serment.
L'assemblée applaudit.

3. Approbation de l'ordre du jour

Il n'y a pas de remarque par rapport à l'ordre du jour de ce soir.

La Présidente le soumet au vote d'approbation.

Résultat du vote : Oui : 27 Non : 0 Abstention : 0

4. Approbation du procès-verbal du 12 décembre 2022

La Présidente ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, la Présidente soumet au vote le procès-verbal du 12 décembre 2022.

Résultat du vote : Oui : 27 Non : 0 Abstention : 0

5. Nominations statutaires

2^{ème} Vice-président :

A la suite de la démission de Monsieur Eric Bedelek, ce poste est à repourvoir.

Monsieur Nicola Grosso propose Monsieur Vitor Pinhal qui accepte. Il est élu tacitement.
L'assemblée applaudit.



Conseil Communal CONCISE

3^{ème} membre de la Commission de recours aux impôts :

Monsieur Vitor Pinhal était déjà membre de la Commission de recours aux impôts. Suite à sa nouvelle fonction, son poste est donc à pourvoir.

Monsieur Jean-Gabriel Torres propose Madame Yanick Martinez qui accepte. Elle est élue tacitement. L'assemblée applaudit.

6. Préavis municipal No 21-2023 relatif à l'exécution de la mise en séparatif du secteur STEP-Rue Au Chaffard

La Présidente donne la parole à la Commission ad hoc. Madame Kristelle Dénervaud-Romero, rapporteure, lit le rapport.

La Présidente donne la parole à la Commission des Finances. Le rapporteur, Monsieur Eloi Du Pasquier, lit le rapport.

La Présidente remercie les rapporteurs et ouvre la discussion.

La discussion n'est pas demandée.

La Présidente soumet au vote le préavis municipal 21-2023, soit :

Article premier : d'autoriser la Municipalité à commander les travaux de la mise en séparatif du secteur STEP-Rue Au Chaffard.

Article 2 : d'accorder à la Municipalité un crédit extrabudgétaire de CHF TTC 97'000.- pour la réalisation de ces travaux.

Article 3 : d'autoriser la Municipalité à financer cet investissement en totalité par un emprunt auprès d'un organisme bancaire de son choix ou d'utiliser les fonds disponibles sur le compte-courant.

Article 4 : d'autoriser la Municipalité à amortir la totalité de cet emprunt par un amortissement annuel de CHF 3'233.35 durant 30 ans, dès l'année qui suit la fin des travaux. A ce montant s'ajoutera un intérêt passif annuel de l'ordre d'environ CHF 1'940.- selon les conditions actuelles.

Résultat du vote :

Oui : 27

Non : 0

Abstention : 0

7. Préavis municipal No 22-2023 relatif à l'exécution de travaux urgents liés à la fontaine du haut du village

La Présidente donne la parole à la Commission ad hoc. Monsieur Guddo Meylan, rapporteur, lit le rapport.

La Présidente donne la parole à la Commission des Finances. Le rapporteur, Monsieur Eloi Du Pasquier, lit le rapport.

La Présidente remercie les rapporteurs et ouvre la discussion.

La discussion n'est pas demandée.



Conseil Communal CONCISE

La Présidente soumet au vote le préavis municipal 22-2023, soit d'approuver le crédit complémentaire au budget 2023 d'un montant de CHF 12'000.- TTC.

Résultat du vote : Oui : 28 Non : 0 Abstention : 0

8. Préavis municipal No 23-2023 relatif à l'acquisition de la parcelle 1769 des CFF au port de Concise

La Présidente donne la parole à la Commission ad hoc. Monsieur Thierry Humblet, rapporteur, lit le rapport.

La Présidente, donne la parole à la Commission des finances. Monsieur Christophe Kipfer, rapporteur, lit le rapport.

La Présidente remercie les rapporteurs et ouvre la discussion.

Monsieur Christophe Lesquereux se récuse du vote étant donné son statut d'administrateur de la société qui loue cette parcelle et pour ne pas influencer le résultat.

Monsieur Michaël Hottinger se demande si des travaux sont prévus. L'article 4 du préavis mentionne un amortissement annuel dès l'année qui suit la fin des travaux.

Monsieur David Romero, Municipal responsable, explique que, généralement, en achetant une parcelle, des travaux sont prévus. Le texte mentionné est un canevas et dans notre cas, il faut interpréter la fin des travaux comme l'achat. Si nous achetons la parcelle encore cette année, nous pouvons commencer à l'amortir dès 2024.

Madame Réjane Favre aimerait savoir si, par la suite, quelque chose est prévue sur la parcelle. Par exemple une construction.

Monsieur David Romero répond qu'il n'y a aucun projet pour l'instant. Le terrain est déjà loué et l'amortissement se fait donc de manière automatique. Il va devenir autoporteur par la suite. Cette situation est très intéressante pour la Municipalité.

Le port à sec actuel, avec les bateaux, comporte aussi d'autres avantages. Il réduit notamment les nuisances pour la partie riveraine, surtout les week-ends et l'été.

La discussion n'est plus demandée.

La Présidente soumet au vote le préavis municipal 23-2023, soit :

Article premier : d'accorder à la Municipalité d'entreprendre les démarches d'acquisition de la parcelle 1769 appartenant au CFF auprès d'un notaire et du propriétaire.

Article 2 : d'accorder à la Municipalité un crédit extrabudgétaire de 126'000.00 CHF TTC pour son financement de l'acquisition de la parcelle 1769.

Article 3 : d'autoriser la Municipalité à financer cet investissement en totalité par un emprunt auprès d'un organisme bancaire de son choix ou d'utiliser les fonds disponibles sur le compte-courant.

Article 4 : d'autoriser la Municipalité à amortir la totalité de cet emprunt par un amortissement annuel de 4'200.00 CHF sur 30 ans, dès l'année qui suit la fin des travaux. A ce montant s'ajoutera un intérêt passif annuel de l'ordre d'environ 2'520.00 CHF selon les conditions actuelles.



Conseil Communal
CONCISE

Résultat du vote : 1 récusation Oui : 26 Non : 0 Abstention : 1

9. Préavis municipal No 24-2023 relatif à la création d'un local archives dans les locaux communaux

La Présidente donne la parole à la Commission ad hoc. Monsieur Roland Promm, rapporteur, lit le rapport.

La Présidente donne la parole à la Commission des Finances. Monsieur Quentin Frick, rapporteur, lit le rapport de la Commission.

La Présidente remercie les rapporteurs et ouvre la discussion.

Monsieur Thierry Humblet évoque les archives électroniques (documents scannés) et aimerait savoir si, au niveau du Canton, le procédé devient une norme. Les archives électroniques sont préservées du feu et/ou l'humidité. Il se rend bien compte du surcoût.

Monsieur Paolo Migliorini, Secrétaire municipal, répond que le processus de la numérisation est déjà appliqué par la Commune. L'entier du courrier qui arrive à la Commune est numérisé. Par contre, la Commune n'a pas encore une GED, c.à.d. une gestion électronique de nos (anciens) documents officiels qui se trouvent déjà dans les archives.

Monsieur Michael Hottinger demande si dans la salle des archives une installation est déjà prévue pour numériser des documents sur place. Il craint que dans le cas contraire, des travaux supplémentaires et plus chers seront nécessaires ultérieurement.

Monsieur Romero dit qu'une photocopieuse avec scanner est prévue pour des personnes qui viennent consulter les archives. Il est même à envisager que les documents qui peuvent « sortir » soient envoyés par courriel. Néanmoins, une énorme infrastructure dans ce local n'a pas d'intérêt pour lui.

Il y aura la possibilité de passer au bureau communal pour travailler sous surveillance, ce qui est plus sûr. De toute façon, les archives récentes resteront dans le local de l'administration communal où une bonne infrastructure sera plus facile à mettre en place.

Madame Réjane Favre aimerait savoir ce qui se passera avec les originaux scannés. Elle dit que le papier fait foi et se conserve finalement plus longtemps.

Le Syndic, Monsieur Claude Jäggi, rappelle qu'il y a des obligations qui restent. Nous devons relier des livres de tous les procès-verbaux, toutes les séances de la Municipalité et tous les comptes. Concise possède des archives qui datent d'environ l'année 1400.

Monsieur David Matthey ne comprend pas bien pourquoi un local d'archives nécessite un plafond et du parquet.

Monsieur Samuel Dyens, Municipal, répond qu'en plus de l'archivage sur des étagères fixes et mobiles, une avant salle est prévue pour la consultation des archives. Cette avant salle sera bien équipée avec e.a. une table et des chaises et aura un parquet et un plafond.



Conseil Communal

CONCISE

Madame Isabelle Hottinger constate que les devis de ce préavis comportent beaucoup d'erreurs (copier-coller ?) et a l'impression que le travail a été fait dans l'urgence. En plus, seulement 1 devis par corps de métier est présenté. Pour la Commission en charge de l'examen du dossier, c'était compliqué de travailler ainsi.

Monsieur Samuel Dyens ainsi que Monsieur Claude Jäggi prennent note des remarques.

Monsieur Dyens conclue que la Commission des Finances a bien résumé la situation. Les archives communales de Concise se trouvent à plusieurs endroits dans le village et le but est de les recentraliser dans le bâtiment communal.

Malgré les imprécisions dans les devis, la Municipalité s'engage à ne pas dépasser le montant demandé dans le préavis.

La discussion n'est plus demandée. La Présidente soumet au vote le préavis municipal 24-2023, soit :

Article premier : d'autoriser la Municipalité à commander les travaux pour la création d'un local archives dans les locaux communaux.

Article 2 : d'accorder à la Municipalité un crédit extrabudgétaire de CHF 37'000.- TTC pour la réalisation des travaux.

Article 3 : d'autoriser la Municipalité à financer cet investissement en totalité par un emprunt auprès d'un organisme bancaire de son choix ou d'utiliser les fonds disponibles sur le compte-courant.

Article 4 : d'autoriser la Municipalité à amortir la totalité de cet emprunt par un amortissement annuel de CHF 3'700.- durant 10 ans, dès l'année qui suit les travaux.

A ce montant s'ajoutera un intérêt passif annuel de l'ordre d'environ CHF 740.- selon les conditions actuelles.

Résultat du vote :

Oui : 26

Non : 0

Abstention : 2

10. Communications de la Municipalité

Monsieur Claude Jäggi remercie d'abord le Conseil pour l'acceptation des préavis et annonce ensuite le départ du Municipal Monsieur Georges-André Banderet.

Il remercie sincèrement Monsieur Banderet pour le bon travail qu'il a effectué au sein de la Municipalité, depuis 2019 et lui souhaite une bonne retraite et surtout une bonne santé.

L'assemblée applaudit.

Monsieur Jäggi dit qu'une place de Municipal(e) est libre maintenant et invite les intéressé(e)s à se manifester.

Monsieur Georges-André Banderet prend la parole et regrette de devoir quitter la Municipalité. Il a eu beaucoup de plaisir à faire ce travail et est très reconnaissant vis-à-vis du Conseil pour l'intérêt porté à ses préavis.

L'assemblée l'applaudit.

Il n'y a pas d'autres communications municipales.



Conseil Communal
CONCISE

11. Propositions individuelles et divers

Monsieur Thierry Humblet revient sur les délais trop courts pour les commissions chargées d'étudier les préavis. Il propose de respecter 3 semaines.

Monsieur Jäggi avoue qu'il y a eu du retard. Il regrette et promet que la Municipalité essaiera de faire mieux.

La Présidente dit que le bureau du Conseil communal fait au mieux.

M. David Matthey a constaté qu'à la plage de Concise, dans la zone des nageurs, les bouées avaient bougé.

Monsieur Jäggi répond qu'un essai de mettre 2 bouées supplémentaires a eu lieu mais indépendant des responsabilités de la Municipalité. La Municipalité essaie de trouver une solution en collaboration avec la Police du lac et en tenant compte des lois. Entretemps, les bouées seront remises en place et dans une zone avec des bouées de couleur orange, il est formellement interdit d'y pénétrer.

Monsieur Matthey revient sur le sujet de la plage et trouve que les poubelles y présentes ne sont pas très esthétiques. Il se demande s'il y a moyen de les masquer un peu.

Monsieur Jäggi prend note.

Pour lui, idéalement, les gens devraient reprendre leurs déchets à la maison. Mais, il ne se fait pas d'illusions.

Monsieur Quentin Frick aimerait savoir si le projet de la Box-Up, préavis de la précédente séance du Conseil, avait avancé.

La Municipale responsable, Madame Birgit Knegt, dit que le projet n'a pas été abandonné mais que l'endroit initialement prévu n'était pas le plus adéquat. Une autre réflexion est actuellement en cours.

Monsieur Dimitri Cand propose d'utiliser le financement de la Box-Up pour rafraîchir la place de jeu au bord du lac.

Monsieur Jäggi prend note, comme pour chaque remarque.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 20 :55.

La Présidente

Carole Grossrieder

Carole Grossrieder



La Secrétaire

Marleen Colin

Marleen Colin